



ATELIER THÉÂTRE 2025 - 2026

La Brède, le 27 juin 2025

Madame, Monsieur,

Dans la continuité des projets artistiques que développe notre ensemble scolaire pour la 23^{ème} année consécutive, l'atelier théâtre du collège se poursuivra à la rentrée de septembre 2025 et sera accessible aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Cet atelier reste encadré par **Madame COLLIN**, professeure de Lettres au collège, qui possède plus de 15 ans d'expérience scénique (théâtre et chant) et a, entre autres, suivi 4 ans de formation d'art dramatique à la fois au conservatoire d'Angers (1 an) et au cours Florent à Paris (3 ans). Elle enseigne le théâtre à Rambaud depuis 2003.

Madame COLLIN sera assistée d'un de ses anciens élèves, Monsieur **Valentin PASCAL**, professeur en formation, formateur et animateur BAFA. Il assurera une heure de cours.

La progression de cet atelier s'effectuera à partir : de mimes, masques et clowns, d'un travail sur l'imaginaire, d'improvisations, de travail sur les textes de théâtre et de cinéma.

Pour les plus expérimentés, l'atelier proposera aussi un travail de mise en scène, de direction d'acteurs et une participation active à la création du spectacle de fin d'année.

Pour en faire partie, les élèves devront impérativement faire une démarche d'inscription individuelle. Passée une période d'observation de 3 semaines durant laquelle l'enseignante et les élèves auront la possibilité de dire qu'il n'est pas souhaitable de poursuivre cette expérience, ils seront définitivement inscrits pour l'année.

Une présence régulière et un investissement réel seront par conséquent exigés.

Ces ateliers débuteront à **partir du mardi 9 septembre 2025** et jusqu'à la fin de l'année scolaire :

- **Le mardi de 17h05 à 18h05 (maximum 15 élèves)**
- **Le mercredi de 13h30 à 15h30 (maximum 20 élèves)**
- **Le mardi, jeudi ou vendredi - cela sera précisé à la rentrée - de 12h30 à 13h30 (maximum 15 élèves).**

Si le nombre d'inscrits s'avérait insuffisant à l'atelier du mercredi, l'enseignante se réserve le droit de modifier certains horaires.

Ces ateliers ne débuteront que si un minimum de 12 enfants s'y inscrivent. Si de trop nombreuses inscriptions nous parvenaient, une sélection pourrait alors être ouverte pour déterminer les participants à ce groupe.

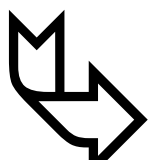
Merci de bien vouloir retourner le talon réponse au dos de ce courrier ainsi que votre règlement au secrétariat **au plus tard le mercredi 27 Août 2025.**

Les anciens élèves de l'atelier ont été préinscrits en ligne avant l'ouverture aux nouveaux postulants.

Par avance nous vous en remercions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le professeur de théâtre
Mme COLLIN

Le chef d'établissement
M. VILBOIS



COUPON REPONSE A REMETTRE AU SECRETARIAT

M. ou Mme.....
Parents de l'élève.....
Classe :

Souhaitent inscrire leur enfant à l'atelier théâtre pour l'ensemble de l'année scolaire 2025 - 2026.

Merci de numéroter votre choix par ordre de préférence de 1 à 3. Nous validerons les choix 1 en fonction des dates de retour du présent coupon, et inscrirons les plus tardifs selon les choix 2 ou 3 :

➤ **Inscription à l'atelier du mardi de 17h05 à 18h05 : Priorité n°.....**

joindre un chèque de 175 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé entre le 16/10/25 et le 31/12/25. **Date d'encaissement souhaitée :**

joindre 2 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud » :

- un chèque de 87,50 € qui sera encaissé début octobre 2025.
- un chèque de 87,50 € qui sera encaissé début janvier 2026.

➤ **Inscription à l'atelier du mercredi de 13h30 à 15h30 : Priorité n°.....**

joindre un chèque de 330 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé entre le 16/10/25 et le 31/12/25. **Date d'encaissement souhaitée :**

joindre 3 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud » :

- un chèque de 110 € qui sera encaissé début octobre 2025.
- un chèque de 110 € qui sera encaissé début janvier 2026.
- un chèque de 110 € qui sera encaissé début avril 2026

➤ **Inscription à l'atelier du mardi, jeudi ou vendredi de 12h30 à 13h30 : Priorité n°.....**

joindre un chèque de 175 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé entre le 16/10/25 et le 31/12/25. **Date d'encaissement souhaitée :**

joindre 2 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud » :

- un chèque de 87,50 € qui sera encaissé début octobre 2025.
- un chèque de 87,50 € qui sera encaissé début janvier 2026

L'inscription ne sera validée qu'à réception de ce coupon réponse accompagné du ou des chèques.

Date :

Signature obligatoire des parents :